

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINE

COMITE SYNDICAL DU SMEAT du 6 avril 2012 A Toulouse - 11 boulevard des Récollets

1.1

BUDGET PRIMITIF 2012

L'an deux mille douze, le six avril à huit heures trente minutes, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François-Régis VALETTE, Premier Vice-Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du trente mars deux mille douze.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE		
CARLES Joseph	MOYET Jean-Louis	
FRANCHINI Paul	THIBAUT Guy	
MORIN Etienne		
SICOVAL		
VALETTE François-Régis		
MURETAIN		
	CASETTA Jean-Baptiste	
SAVE AU TOUCH		
ALEGRE Raymond		
AXE SUD		
COTEAUX BELLEVUE		
COLLEGE DES COMMUNES		
FONTES André		

SMEAT: 11, boulevard des Récollets - 31 078 TOULOUSE CEDEX 4
Tel : 05 34 42 42 80 - Fax : 05 34 41 24 09 - Email : smeat@scot-toulouse.org

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

COHEN Pierre, représenté par M. MORIN

Délégués titulaires excusés

AREVALO Henri **AUBERT** Alain **BELLAUBRE** Elisabeth **BENYAHIA** Daniel **BEYNEY** Georges **BOUDOU** Dany **BRIANCON** François **BRISSONNET** Jean-François **CARASSOU** Stéphane **CARNEIRO** Grégoire **CARREIRAS** Joël **CASSIGNOL** Jean-Louis **COLL** Jean-Louis **COMMENGE** Jean-Claude **COQUART** Dominique **COTELLE** Thierry **CROQUETTE** Martine **DE FALETANS** Gilles **DESCLAUX** Edmond **DUCERT** Claude

DUHAMEL Thierry **ESCOULA** Louis **FABRE** Jean-Michel **FAIVRE** Claudia **FEDOU** Maxime **FOURNIER** Denis **GARRIC** Amapola **GERMAIN** Louis **GODEC** Régis **GOIRAND** Philippe **GRIMAUD** Robert **GRIMBERT** Georges **GUILLOT** René **HARDY** Isabelle **LANGE** Régine **LOZANO** Guy **MANDEMENT** André **MARQUIE** Bernard **MATEOS** Henri **MAURICE** Antoine

MERONO Claude **MIGUEL** Henri MIRC Stéphane **MONTAGNER** Guy **ORTEGA** Catherine **PARDILLOS** José **PY** Dominique **RAYNAL** Claude **REME** Jean-Michel **ROUQUET** Jacques **RUIZ** Sonia **SANCHEZ** Francis **SAVIGNY** Thierry **SOTTIL** Alain **SUAUD** Thierry **SUSIGAN** Alain **SUTRA** Jean-François **SYLVESTRE** Arlette **VALADIER** Jean-Charles

Délégués suppléants excusés

ASSEMAT Jean-Jacques
BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CAMBUS Jean-Pierre
CASSAGNE Jean-Claude
COMBRET Jean-Pierre
DAUVEL Philippe
DUFOUR Claude

ESPIC Xavier
FERRE Christian
GALINIER Christian
GEIL-GOMEZ Sabine
GIL Danielle
LAVIGNE Christian
LOIDI Robert
MARTINI Michèle
MOGICATO Bruno

MOIREZ-CHARRON Alain MORINEAU Christine RIEUNAU Guy SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués En exercice : 68 Présents : 9 Votants : 10

Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 10

Le Débat d'orientations budgétaires (DOB) intervenu lors du Comité syndical du 16 mars 2012, a fixé les éléments généraux du budget du SMEAT en prenant en compte le fait que l'année 2012, outre la poursuite des missions courantes du SMEAT, est celle de :

- I'approbation du SCoT, le 16 mars 2012, après la finalisation des amendements consécutive aux conclusions de la Commission d'enquête;
- ➤ la mise en place des outils de suivi du nouveau SCoT et l'élaboration des premières mesures d'accompagnement qu'il prévoit ;
- ➤ l'engagement de travaux en vue d'une première modification ou révision du SCoT, notamment afin de le rendre compatible avec la loi portant Engagement national pour l'environnement (ENE) avant le 1 er janvier 2016.

Le projet de Budget primitif 2012 s'inscrit dans ces orientations, en prenant notamment en compte l'installation, depuis novembre 2011, des services du SMEAT dans de nouveaux bureaux (6ème étage du Belvédère), ce qui s'accompagne de la prise en charge, directe, des flux et de différentes prestations d'entretien (auparavant mutualisés avec l'AUAT). Cette nouvelle organisation, qui permet de réunir l'ensemble des agent du SMEAT dans les mêmes locaux, induit un surcoût net évalué, pour 2012, à, 28 000 € environ.

Par rapport à la projection pluriannuelle 2011-2013 qui prévoyait une augmentation annuelle globale des cotisations des collectivités membres de 2%, cette nouvelle dépense, pérenne, nécessite de procéder, en 2012, à une augmentation supplémentaire de la cotisation des collectivités membres, de + 4% au lieu de + 2%.

D'autre part, il doit être précisé que les recettes attendues du FEDER (subventions au titre du projet Naturba) en 2011 n'ont pas pu, du fait de la durée des procédures de validation et de paiement des instances gestionnaires du programme européen, être versées au cours de l'exercice 2011, et doivent donc être reportées en 2012. Pour la même raison, le SMEAT est amené à reporter en 2012 le solde de son versement auprès de l'AUAT au titre du programme partenarial 2011.

Compte tenu de ces éléments, le Budget primitif 2012 s'équilibre, en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement à la somme de 906 408 \in , et en dépenses et recettes de la section d'investissement à la somme 11 073 \in .

Les principaux postes de ce budget primitif se présentent de la manière suivante :

DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

 Chapitre 011: Charges de gestion générale Fournitures (c. 60) Prestation de service intellectuel (c. 611) Etudes (c. 617) Frais d'acte et contentieux (c. 6227) Publicité, publications (c. 623) Frais d'affranchissement (c. 6261) Concours divers, cotisations (AUAT) (c. 6281): (dont reliquat 2011) Autres services extérieurs (autres comptes du chapitre 11) 	3 500 € 14 525 € 10 000 € 30 000 € 60 000 € 4 000 € 447 000 €	608 332 €
Chapitre 012: Charges de personnel		150 000 €
 Chapitre 65: Autres charges de gestion courante Frais de missions élus (c. 6532) Autres dépenses obligatoires: GIP interSCoT (c. 6558) Reversements FEDER (c. 65735) 	2 000 € 134 203 € 1 000 €	137 203 €
 Chapitre 042: opérations d'ordre de transfert entre sections o Dotations amortissements et provision (c. 6811) 	10 873 €	10 873 €

La somme de ces chapitres conduit à un montant total de dépenses de fonctionnement de 906 408 €.

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

•	Participation des collectivités membres : Soit +4%, en moyenne, par rapport à 2011.	686 457 €
•	Subvention à recevoir du FEDER (Naturba)	216 751 €
•	Autres recettes :	3 200 €

L'ensemble de ces postes conduit à l'inscription d'un montant total de recettes de fonctionnement de 906 408 €.

En ce qui concerne ces recettes de fonctionnement, il est rappelé que, conformément aux statuts du SMEAT, les cotisations des collectivités membres sont réparties, pour 50 % au prorata de leur population (DGF), et pour 50 % au prorata de leurs recettes fiscales de l'année précédente. La répartition des cotisations entre collectivités membres fait l'objet de l'annexe ci-jointe.

DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles
2 500 €

L'ensemble de ces postes conduit à l'inscription d'un montant total de dépenses d'investissement de 11 073 €.

RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 1082 : FCTVA
 Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)
 10 873 €

L'ensemble de ces postes conduit à l'inscription d'un montant total de recettes d'investissement de 11 073 €.

Il est donc proposé d'adopter ce Budget Primitif 2012.

Le Comité Syndical,

entendu l'exposé de Monsieur le Président,

après en avoir délibère, décide :

Article 1:

d'adopter le Budget Primitif 2012 du SMEAT, équilibré en recettes et en dépenses de la section de fonctionnement à la somme de 906 408 \in (neuf cent six mille quatrecent-huit euros) et en recettes et en dépenses de la section d'investissement à la somme de 11 073 \in (onze mille soixante-treize euros)conformément au document joint à la présente délibération.

Article 2:

D'approuver le tableau des cotisations des collectivités membres, joint en annexe.

Article 3:

d'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 17 avril 2012

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

Ainsi fait et délibéré, les jour Mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN